

Bacheliers : le Parcoursup du combattant

12 juillet 2024

Ce document analyse la gestion des candidatures des bacheliers aux formations du supérieur sur la période non informatisée d'avant 2009, sur celle d'« Admission post-bac » (APB, 2009-2017), et sur la période actuelle « Parcoursup » (depuis 2018). Il montre qu'un défaut de maîtrise par les pouvoirs publics du fonctionnement technique et des fondements scientifiques de dispositifs – comme Parcoursup – dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage conduit ces dispositifs et les politiques publiques qu'ils incarnent à l'échec. Il propose une mesure pragmatique pour éviter que Parcoursup ne subisse l'abandon prématuré, coûteux humainement et financièrement de feu son prédécesseur : la hiérarchisation officielle, à la carte, des vœux des candidats pour accélérer significativement le fonctionnement du processus. Parcoursup est en effet un outil à qui il manque peu pour être accepté sur le long terme : un lien permanent entre scientifiques et politiques qui permette d'y introduire continûment des correctifs au bénéfice exclusif de tous ses usagers, et de moins subir les foudres populistes, des politiciens de toutes obédiences, plus actuelles et radicales que jamais, pour s'attirer les faveurs des jeunes électeurs.

Jusqu'à 2008 : du papier, des enveloppes et des timbres

Avant 2009, les candidatures des bacheliers à des formations du supérieur s'effectuent avec des dossiers papier et des envois postaux¹. La procédure est chronophage et fastidieuse. Un dossier de candidat passe de formation en formation, par rangs croissants des vœux des candidats. Chaque formation a connaissance du rang auquel elle se situe dans les vœux d'un candidat, et elle peut tenir compte de cette connaissance pour adapter sa réponse au candidat. Et notamment lui répondre négativement si elle considère que le candidat lui a attribué un rang trop bas. Réciproquement, les candidats peuvent ordonner leurs vœux plus stratégiquement que sincèrement pour influencer les réponses des formations. Un tel système est dit *manipulable*, parce qu'un comportement stratégique peut s'avérer plus efficace qu'un comportement sincère.

De 2009 à 2017. Admission post-bac, de vie à trépas

La mise en place d'APB avait pour but de simplifier, d'accélérer et de rendre plus juste l'appariement des bacheliers et des formations. APB est constitué d'un noyau : l'algorithme de Gale-Shapley (AGS), dit des *mariages stables*, utilisé pour associer candidats et formations. À condition de faire jouer aux candidats le rôle des prétendant·e-s et aux formations celui des courtisé·e-s (voir Encadré 1), l'AGS semble paré de

¹ <https://interstices.info/dapb-a-parcoursup-quelles-methodes-d'affectation-post-bac/>

toutes les vertus : a) il est simple et rapide, b) il construit des appariements qui évitent les injustices², c) il privilégie les préférences des candidats par rapport à celles des formations ; d) il favorise les ordonnancements de vœux sincères.

APB est aussi constitué d'une procédure qui classe les candidats d'une formation selon trois principes :

- il intègre une proportion définie de candidats extérieurs à l'académie de la formation considérée ;
- il prend en compte, pour classer un candidat, le rang de son vœu pour cette formation ;
- il recourt au tirage au sort pour des formations non sélectives mais en tension.

Le premier principe est un choix politique qu'il ne nous appartient pas de discuter. Le deuxième principe dénote une incompréhension du fonctionnement même de l'AGS de la part des pouvoirs publics. En effet, le classement d'un candidat par une formation ne doit dépendre en aucun cas du rang de cette formation dans les vœux du candidat pour que l'algorithme fonctionne, parce que cette dépendance rompt la stabilité des appariements effectués. L'existence du principe fut une erreur politique majeure en trois actes :

- acte 1 : la loi de 1984³ entre en vigueur à un moment où les formations du supérieur absorbent sans difficulté tous les bacheliers (moins de 250 000) qui souhaitent poursuivre leurs études. Elle ne prévoit ni n'intègre la massification de l'enseignement supérieur ;
- acte 2 : APB (environ 537 000 bacheliers en 2009) prévoit techniquement un tirage au sort pour une formation non sélective qui ne pourrait accueillir tous ses candidats. Mais les pouvoirs publics ne prévoient pas ce cas politiquement. Tant que le tirage au sort ne concerne qu'un nombre non significatif de candidats, le tirage au sort opère à bas bruit ;
- acte 3 : en 2017, la massification de l'enseignement supérieur fait son œuvre (plus de 100 000 bacheliers de plus qu'à la naissance d'APB) : soudainement, le nombre de candidats concernés par le tirage au sort pour une seule formation peut se compter par centaines. Les injustices afférentes éclatent au grand jour.

Ce dernier acte scelle le sort d'APB. Techniquement, pour l'AGS, le tirage au sort est la négation même d'un ordonnancement des candidatures. Sociétalement, c'est un parangon d'injustice. Les mécontentements induits sont renforcés par le refus du MESR d'être transparent sur l'algorithme et le code source d'APB. Ils précipitent en quelques mois en 2017 l'abandon d'APB, pourtant fondé sur l'AGS dont les auteurs ont montré dès 1962 qu'il possède toutes les propriétés pour réaliser des appariements satisfaisants. Que révèlent ces manquements ? Que lorsque le politique méconnaît le fonctionnement d'un dispositif technique dont il assure la maîtrise d'ouvrage, qu'il n'anticipe pas l'obsolescence d'une

L'algorithme de Gale-Shapley

Appliqué à des hommes (prétendants) et des femmes (courtisées)* qui souhaiteraient se marier, l'algorithme suppose que toute femme exprime des préférences ordonnées sur tous les hommes et que ces derniers font de même sur toutes les femmes. Ses inventeurs, David Gale et Lloyd Shapley, ont montré en 1962 qu'il possède plusieurs propriétés : a) il se termine toujours en un temps raisonnable pour un ordinateur** ; b) il trouve toujours une solution qui associe de façon dite *stable**** chaque couple créé ; c) il est optimal-positif pour les hommes : chaque homme est associé à la femme de meilleur rang possible dans ses préférences en préservant la stabilité de tous les couples ; d) il est non manipulable : un comportement sincère est plus efficace que tout comportement stratégique. Mais cet algorithme est dissymétrique. Il est en effet optimal-négatif pour les femmes : chaque femme est associée à l'homme du moins bon rang possible en préservant la stabilité de tous les couples***.

* Il est bien sûr possible d'inverser les rôles joués par les femmes et les hommes !

** Pour n femmes et n hommes, l'algorithme effectue n^2 itérations : il ne faut que quelques minutes à un ordinateur pour l'exécuter même si n est très grand.

*** Il n'existe aucune paire d'individus (x, y) non mariés entre eux tels que x préférerait être marié à y et y à x .

Encadré 1

² La « stabilité » des couples créés se traduit par le fait que si une pour une formation F qui n'a pas retenu un candidat C , il n'existe jamais de situation telle que F aurait préféré C à un autre candidat et réciproquement C aurait préféré F à la formation qu'il a obtenue. Soit la formation, soit le candidat n'ont alors pas intérêt à tenter de modifier l'appariement proposé par l'AGS : les appariements proposés sont donc stables.

³ Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, article 14.

loi ancienne, et qu'il s'enferme dans une réaction non adaptée à la situation, il voue la mise en œuvre du dispositif à un échec assuré, indépendamment de ses qualités intrinsèques.

APB post-mortem

Le 15 février 2018, l'OPECST⁴ remet à l'Assemblée nationale et au Sénat son rapport⁵ : *Les algorithmes au service de l'action publique : le cas du portail APB*. Tout y figure : l'analyse politique et technique des difficultés de mise en œuvre d'APB ; l'esquisse du fonctionnement de son éventuel successeur ; l'anticipation des biais politiques et techniques de sa mise en œuvre. Les débats sont détaillés, argumentés, rationnels. Ils émanent de politiques très au fait des conséquences sociétales de la mise en œuvre d'APB et de plusieurs scientifiques qui font autorité en matière de mathématiques, d'informatique, d'algorithmes d'appariements, d'économie. Sans l'explicitier, ce rapport constitue l'oraison funèbre d'APB. Dès le 15 janvier 2018, son successeur, Parcoursup, est déployé, avant même la promulgation de la loi ORE⁶ qui ne le légalise que deux mois plus tard.

Depuis 2018 : le règne de Parcoursup

Parcoursup est constitué du même noyau national qu'APB : l'AGS, qui a fait ses preuves, au sens mathématique du terme, dès sa conception. Les pouvoirs publics conservent donc ce noyau à juste titre. Ils remplacent le classement concernant une formation, automatique, sans critère académique et avec tirage au sort, par un classement par une commission d'enseignants, sur critères académiques, sans tirage au sort, en l'asservissant à un taux minimal de candidats boursiers et à un taux maximal de candidats hors-académie.

Affirmons-le, quitte à passer pour des supporteurs du MESR : confier la responsabilité du classement des candidats à un groupe d'enseignants de l'établissement dispensant la formation souhaitée, et fonder ce classement sur des critères académiques nous paraît être la bonne, sinon l'unique façon de procéder. Elle est en outre techniquement pertinente, redonnant à l'AGS l'ordre total nécessaire à son fonctionnement sur les candidats à la formation considérée. Une autre manière de procéder existe, qui consiste à donner à toute formation non sélective les moyens d'accueillir tous ses candidats. Cette solution aux airs de vœu pieux dépasse le cadre de notre propos. Enfin, le MESR a eu raison de s'appuyer sur l'expertise incontestée de Claire Mathieu, directrice de recherche au CNRS à l'IRIF⁷ et d'Hugo Gimbert, chargé de recherche au CNRS au LaBRI⁸. De faire de la transparence de l'algorithme de Parcoursup et du code associé une exigence ne souffrant débat. De concevoir Parcoursup comme une déclinaison rigoureuse et vérifiable des attendus de la loi ORE. D'associer Hugo Gimbert et Claire Mathieu à la réflexion sur la finalisation de cette loi pour parfaire cette déclinaison.

Parcoursup contesté

Malgré ses atouts Parcoursup n'échappe pas à la critique. À chaque échéance électorale, simplisme et populisme conduisent les candidats de tous bords à réclamer sa tête. Les critiques d'opacité opposées à APB rejaillissent sur les travaux des commissions d'examen des vœux, au point que le Comité éthique et scientifique de Parcoursup (CESP) y consacre ses deux premières recommandations en 2023⁹. En effet, lorsque des enseignants de l'enseignement supérieur débordés œuvrent sous le joug de délais courts pour classer des milliers de candidats, que croyez-vous qu'il advienne ? Ils recourent, et c'est

⁴ Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques.

⁵ Compte-rendu de l'audition publique du 16 novembre 2017.

⁶ Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

⁷ Institut de Recherche en Informatique Fondamentale, université Paris Cité – CNRS.

⁸ Laboratoire de recherche en informatique, université de Bordeaux – CNRS.

⁹ Comité éthique et scientifique de Parcoursup, rapport de février 2023.

normal, à une procédure de classement automatisée des candidats. Les critères utilisés sont numériques : ce sont le plus souvent des moyennes pondérées des notes obtenues dans les disciplines en adéquation avec la formation visée. Les éléments qualitatifs comme les lettres de motivation sont-ils pris en compte ? Parfois. Et le lycée d'origine ? Peut-être. Les traces laissées par le refus du MESR d'être transparent sur APB sont si profondes et la notion d'algorithme, si peu comprise, que la vindicte politique et citoyenne est prête à fondre sur les jurys qui constituent les commissions de classement. Leur souveraineté, leur transparence, leur impartialité sont contestées dès qu'elles usent de procédures automatisées, aussi pertinentes soient-elles. Une autre fragilité du système apparaît avec la massification de l'enseignement supérieur et la multiplicité des candidatures. Les candidats à une formation sont si nombreux que la différence entre le dernier accepté et le premier refusé est numériquement infime et donc non significative d'un quelconque écart de mérite académique. Et la situation est pire encore quand l'écart est nul : l'ordre total du classement est perdu.

Les vœux des candidats : non classés !

Revenons sur une évolution importante de Parcoursup par rapport à APB : les candidats ne font plus que 10 vœux non ordonnés alors qu'ils en effectuaient jusqu'à 24, tous ordonnés, avec APB. Le deuxième principe (cf. page 1) d'APB est à juste titre éliminé par Parcoursup : les formations ne tiennent plus compte des préférences des candidats... puisque ces préférences n'existent plus. Les pouvoirs publics intègrent donc le fait que le classement des candidats par une formation ne doit jamais tenir compte des préférences des candidats pour les formations. Mais ils traduisent cet impératif en supprimant toute possibilité, pour les candidats eux-mêmes, d'ordonner leurs vœux ! En oubliant le fait que le cœur de Parcoursup ne fonctionne qu'avec des vœux totalement ordonnés, et qu'il suffit de les masquer aux commissions locales pour éviter qu'elles tiennent compte de cet ordre. Une autre hypothèse existe. En effet, les pouvoirs publics sont sommés¹⁰ par la CNIL en 2017 de ne pas baser l'affectation des candidats uniquement sur un algorithme et d'y introduire une intervention humaine. C'est chose faite avec les classements effectués par des enseignants. Mais quoi de mieux, en apparence, pour remettre de l'humain-usager au cœur du système d'appariement, que de faire interagir ce système avec les candidats eux-mêmes pendant une partie de l'été ? Rien, au vu du fonctionnement actuel de Parcoursup. Explications.

Parcoursup : mon manège à moi, c'est toi !

Les candidats indiquent donc leurs vœux à Parcoursup sans ordre. Comme Parcoursup dispose des classements complets des formations, les bons candidats obtiennent des réponses positives rapidement. Mais, sans disposer des préférences des candidats, Parcoursup s'arrête. Les premiers destinataires de réponses positives lui répondent en choisissant une formation parmi celles qui leur ont répondu positivement. Ou attendent un peu. Ou changent d'avis. Ou les deux simultanément. Fort de ces réponses, Parcoursup effectue un nouveau tour de carrousel. Et ainsi de suite, « au fur et à mesure et en continu », comme ne craint pas de le mentionner le calendrier officiel de Parcoursup de 2024. Parcoursup s'anime, tel un gigantesque carrousel effectuant de nombreux tours du 30 mai au 12 juillet 2024, avec les millions de réponses des candidats comme usagers captifs. Avec la phase d'admission complémentaire, ouverte dès le 11 juin et achevée le 12 septembre – pendant que nombre d'étudiants auront déjà entamé la deuxième semaine de leurs études supérieures ! – Parcoursup baguenaudera tout l'été.

¹⁰ Décision MED-2017-053 du 30 août 2017, l'État mis en demeure par la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Parcoursup s'améliore chaque année...

Il convient cependant de souligner que Parcoursup progresse chaque année. En 2018, il a mis 108 jours à rendre la totalité de ses verdicts, et seulement 44 jours en 2022 puis 37 jours en 2023. Début juillet, en attendant les résultats du baccalauréat, Parcoursup demandera aux candidats ayant des vœux en attente de... les classer par ordre de préférence. Le but est à juste titre d'accélérer la phase d'admission. Chaque année, à pas de velours, les possibilités partielles d'ordonnancement sont offertes à des périodes de plus en plus précoces : entre le 15 et le 18 juillet en 2022, entre le 30 juin et le 3 juillet en 2023. Le CESP dans son rapport de 2024¹¹ propose, voir Encadré 2, d'avancer encore ces dates pour accélérer encore la procédure. Le calendrier 2024 de Parcoursup choisit de n'en pas tenir compte et retient la même période qu'en 2023.

Le CESP s'exprime à propos de la hiérarchisation

« [Il existe] un effet significatif dans les trois jours suivants la hiérarchisation en 2023 par rapport à 2021 et 2022 où il n'y avait pas de hiérarchisation à cette date. Le 3 juillet 2023, 11 500 candidats admis, mais encore en attente de leur proposition d'admission ont reçu cette proposition en moins de trois jours. Ils étaient 7 300 et 7 900 en 2021 et 2022.

Mais le CESP considère que cet effet serait encore plus significatif si la hiérarchisation s'effectuait aux alentours du 15 juin. Les candidats auraient le temps de voir le début des réponses à leurs vœux et pourraient être accompagnés dans leurs lycées. Les épreuves écrites terminales du baccalauréat 2024 se déroulant du 18 au 21 juin, on peut craindre que la date de la hiérarchisation soit plus tardive pour éviter un stress supplémentaire au moment des dernières révisions. Cependant, ce souci légitime ne prend pas en compte le stress de milliers de candidats qui attendront, de ce fait, encore plus longtemps leur proposition d'admission. »

Encadré 2

... mais l'été des candidats demeure une gabegie sociale

Pour les moins chanceux, la phase complémentaire durera donc encore tout l'été, à subir du stress pour offrir de l'interaction humaine à Parcoursup. Ce carrousel apparaît comme une gabegie sociale dont l'objet est de le faire fonctionner, pas à pas, pour donner l'illusion d'un contrôle humain, alors qu'il est fondé sur un algorithme éprouvé depuis des décennies dans plusieurs pays. Cette illusion est d'autant plus douloureuse que, si l'on en croit les statistiques, les candidats de catégories socio-professionnelles (CSP) favorisées reçoivent des réponses positives très tôt durant la phase principale, et que ce sont les CSP défavorisées qui font le plus les frais de cette attente estivale.

Résumons...

Parcoursup est fondé sur un algorithme central irréprochable. Les procédures de classement local des formations sur lesquelles il s'appuie semblent socialement fondées et sont techniquement pertinentes, car compatibles avec l'AGS, même si le CESP note qu'elles doivent gagner en transparence. Mais, soit les pouvoirs publics font preuve d'impéritie en confondant le fait qu'il convient de ne pas utiliser les préférences des candidats dans les classements locaux avec le fait de ne pas les leur demander pour l'algorithme central. Soit ils organisent délibérément un simulacre d'interaction usagers-algorithme au détriment des candidats chaque été.

Et le baccalauréat, dans tout cela ?

Pour donner à Parcoursup le temps de s'exécuter, le législateur a en 2018 une idée de génie : avancer au mois de mars les épreuves de spécialité du baccalauréat. On sait ce qu'il advint : au lieu de ne désertier le lycée qu'au mois de juin comme depuis le début des années 2000, les élèves quittaient le navire terminale dès la fin mars. Un tiers de la formation s'en allait ainsi à vau l'eau. Le MENJ s'en est ému dès le mois de juin 2023. Une proposition pas exactement à la hauteur des enjeux émerge d'abord¹² : cacher aux élèves et aux familles les notes des spécialités pendant trois mois. Peu après, le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye passe cette proposition par profits et pertes et brosse des

¹¹ Comité éthique et scientifique de Parcoursup, rapport de mars 2024.

¹² Pierre Mathiot, France Info, 14 juin 2023.

aménagements plus conséquents¹³. Lui emboîtant le pas, son successeur, Gabriel Attal, prend une décision frappée au coin du bon sens en replaçant les épreuves du baccalauréat en juin...

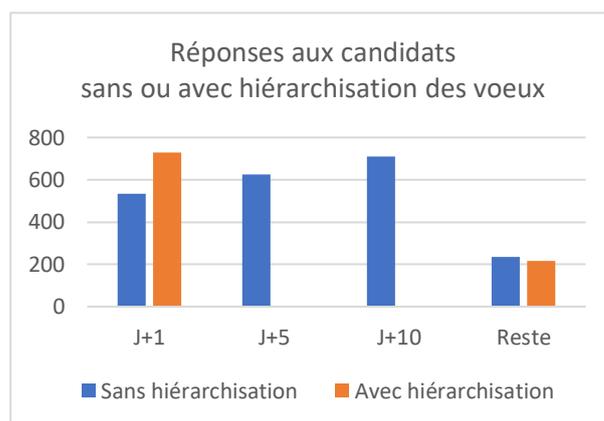
Parcoursup : 1 – Baccalauréat : 0

Survient alors une nouvelle difficulté : comment, avec des épreuves aussi tardives, donner à Parcoursup le temps de s'exécuter ? En n'intégrant à Parcoursup que les résultats du français et de la spécialité abandonnée en fin de première pour une portion congrue, et les résultats aux contrôles continus, pour l'essentiel. En bref : un stress continu des élèves durant l'année à chaque contrôle continu. Un stress qui... continue durant les pérégrinations estivales de Parcoursup. Comment échapper à ce hiatus ? Par des épreuves de spécialité si anticipées qu'elles obèrent un tiers de la formation de la terminale, mais qui peuvent être intégrées à Parcoursup ? Ou alors par des épreuves à leur place naturelle – à la fin de la formation – mais qui rendent les résultats du baccalauréat inexploitable pour Parcoursup ? Les pouvoirs publics ont tranché : priorité à Parcoursup. Les résultats du baccalauréat brillent par leur inutilité, encore accrue par le fait qu'en moyenne, un seul élève par classe échoue au baccalauréat général.

Une autre voie ?

Il existe pourtant une autre voie : ré-interroger, comme le fait le CESP en 2023 et implicitement en 2024, le fondement du dogme imposant aux élèves de ne pas hiérarchiser leurs vœux. Avec APB, la hiérarchisation était totale. Chaque élève pouvait effectuer jusqu'à 24 vœux, tous hiérarchisés. Avec Parcoursup, toute hiérarchisation est théoriquement bannie. Position dont il était évident en 2018 qu'elle était un principe érigé en dogme.

Entre ces deux extrêmes, dessinons une voie médiane, déjà esquissée par Claire Mathieu en 2022¹⁴, qui consisterait à ne pas interdire à l'élève de hiérarchiser ses vœux, ni à l'y obliger. Mais à le lui permettre. Totalemment. Ou partiellement. Ou par blocs. Sur 10 vœux, il pourrait hiérarchiser, par exemple, les trois premiers. Ou les cinq derniers. Ou, autrement dit, déclarer certains vœux ex-æquo. Ou encore indiquer des formations vivement souhaitées, souhaitées, potentiellement souhaitées, par blocs. Il y a fort à parier que nombre de candidats auraient à cœur de hiérarchiser leurs vœux. Parce que c'est humain. Parce que c'est rassurant. Parce qu'il est naturel d'avoir des préférences entre plusieurs formations souhaitées, que ces préférences soient rationnelles, changeantes, ou non. Modifier encore l'expression des vœux engendrerait sans doute un stress nouveau au sein des familles de candidats, de nouvelles explications à dispenser aux candidats eux-mêmes dans les lycées. C'est ce qui explique notre proposition de rendre la hiérarchisation facultative et partielle. En 2024, sans hiérarchisation initiale (voir Graphique 1), 533 000 candidats sur 946 000 ont eu une proposition positive. 5 jours plus tard ils étaient 91 000 candidats de plus, et encore 86 000 après 10 jours. 710 000 candidats au total ont donc eu une réponse au bout de 10 jours. Les 236 000 restants attendront le 12 juillet, ou la phase complémentaire. Et avec une hiérarchisation ? Une simulation basée sur les vœux de 2024, avec un ordonnancement total pour tous



Graphique 1

¹³ Pap N'diaye, France 2, 22 juin 2023.

¹⁴ Parcoursup : « La non-hiérarchisation des vœux est un sujet conflictuel qui pourrait être enterré par l'adoption d'une solution médiane », Le Monde, tribune de Claire Mathieu, 11 octobre 2022.

les candidats a été effectuée¹⁵ (voir graphique ci-contre). Le résultat est éloquent : 730 000 auraient eu une proposition dès le premier jour, soit 197 000 de plus que sans hiérarchisation. 20,8% des candidats auraient donc une réponse instantanée au lieu d'attendre 5 à 10 jours. Et le nombre total de réponses instantanées est même un peu supérieur à celui obtenu actuellement en 10 jours. En réalité le gain serait moindre, car certains candidats ne hiérarchiseraient pas leurs vœux, et d'autres ne les hiérarchiseraient que partiellement¹⁶, mais les gains obtenus depuis deux ans par hiérarchisation tardive et la simulation précitée sont prometteurs.

Faire tomber le dogme de la non-hiérarchisation

La difficulté principale ne réside cependant pas dans notre proposition. Techniquement, elle est triviale : elle est présente – en sommeil – dans le code de Parcoursup. Scientifiquement le MESR est armé pour la réveiller. Socialement, elle est raisonnable de par son caractère facultatif et partiel. Mais politiquement, elle nécessite de reconnaître officiellement que le dogme de la non-hiérarchisation vœux a vécu... c'est le plus difficile ! En attendant cette reconnaissance du MESR, certains services opérationnels et les recommandations éclairées du CESP ont permis de faire naître la hiérarchisation en 2022, de l'avancer dans le calendrier 2023. Mais à ce jour l'avancement n'a pas franchi la date des épreuves du baccalauréat, malgré les propositions du CESP. Peut-être la vraie solution n'est-elle pas de grappiller quelques jours année après année mais consiste simplement à avancer la date de la hiérarchisation avant le lancement du processus d'appariement proprement dit. Ainsi, les élèves pourraient exprimer leurs préférences dès la phase initiale de formulation des vœux. Ils pourraient même, sans difficulté, se voir offrir la possibilité de les modifier plus tard dans l'année. Cela impliquerait de faire tomber le dogme de la non-hiérarchisation afin que l'utilisation effective de Parcoursup ne s'étale pas au-delà de la période suivant immédiatement la proclamation des résultats du baccalauréat. Parcoursup pourrait rendre son verdict très rapidement pour l'écrasante majorité des candidats. Souvenons-nous que 95% des candidats obtenaient une réponse avec APB en 2017 en une semaine, contre 79,3% des candidats avec Parcoursup en 2023 pour la phase principale.

Et celui du nombre de vœux ?

Au passage... pourquoi limiter le nombre de vœux ? Pourquoi ne pas faire confiance aux candidats ? Ils en font plus sous Parcoursup en moyenne que sous APB, malgré la limitation plus forte. Officiellement, les candidats sont limités à 10 vœux, limite présentée comme une amélioration a priori par rapport à APB. Mais la mécanique de Parcoursup autorise de nombreux sous-vœux. En 2023, le nombre de vœux a été compris entre 1 et... 255. Un peu moins d'un million d'étudiants a effectué plus de 16 millions de vœux, soit 17,6 vœux en moyenne. À l'heure où Parcoursup est sur le point de dépasser l'âge auquel APB fut mis au rebut, pourquoi ne pas le libérer du dogme du nombre de vœux, puisqu'en pratique, ils ne sont pas limités ? Le seul « risque » que cela ferait prendre à Parcoursup serait qu'il s'exécute d'autant plus vite que les listes des vœux seraient ordonnées.

Parcoursup instantané, non. Encore plus rapide, oui !

Deux limites à l'exécution instantanée de Parcoursup sont cependant indépassables : d'une part, les candidats formulent plusieurs vœux. Ils finissent par en accepter un seul, libérant des places qu'ils avaient préemptées, au bénéfice d'autres candidats. D'autre part un nombre significatif de candidats renoncent à toute poursuite d'études supérieures et sortent de Parcoursup, libérant tardivement de nouvelles places. L'attente inhérente au processus peut expliquer une partie de ce nombre, plus

¹⁵ La simulation d'ordonnancement effectuée par Hugo Gimbert tente de refléter les préférences réelles des candidats en se basant sur un modèle de popularité utilisé en économie. Le modèle est entraîné sur les choix des candidats effectués lors de la session 2023.

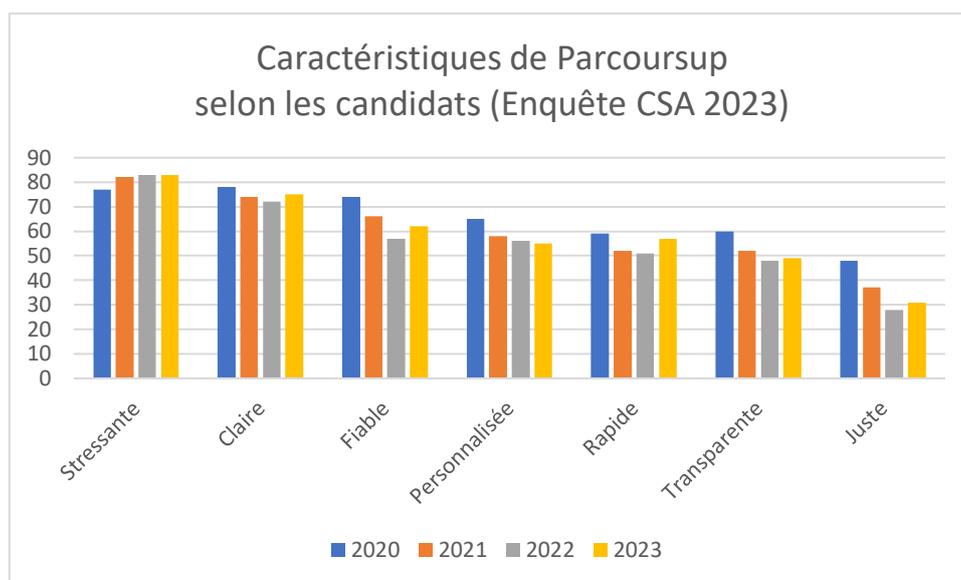
¹⁶ Il s'agirait de faire varier le taux de candidats qui hiérarchisent leurs vœux ainsi que pour chacun le taux de hiérarchisation et d'effectuer une simulation pour chaque cas, afin de déterminer comment varie le gain de temps selon la variation de ces deux taux, mais cette étude dépasse le cadre de cet article.

important qu'avec APB. En outre de nombreux étudiants qui craignent d'avoir échoué à leur année de L1 sont candidats sur Parcoursup, puis libèrent leur place après avoir obtenu un résultat positif à leur année. Ces deux raisons impliquent que Parcoursup se déroule, comme APB, en plusieurs phases. En six années d'améliorations continues, le temps de réponse de Parcoursup a été divisé par presque trois. Il reste à circonvier le dogme de la hiérarchisation des vœux et au passage celui – certes secondaire – du nombre des vœux pour accélérer encore les réponses de Parcoursup et limiter le stress d'un nombre croissant de candidats pour rendre instantanée ou presque la première et principale phase de réponse.

Des indicateurs de satisfaction à la baisse depuis la réforme du lycée

Les nombreuses améliorations déjà apportées à l'application¹⁷ n'ont pas suffi à juguler ce stress : le taux de candidats stressés par Parcoursup est passé de 77% à 83% entre 2020 et 2023¹⁸. Sa clarté, sa fiabilité et sa personnalisation demeurent bien perçues mais elles baissent toutes entre 2020 et 2023 (voir Graphique 2). Les avis positifs sur sa rapidité, sa transparence et son équité chutent entre 2020 et 2023, se rapprochant ou passant sous les 50%, avec un inquiétant 31% pour l'équité.

La présentation en trompe-l'œil du MESR, restreignant le propos à l'année antérieure ou aux indicateurs positifs mais sur des champs secondaires (comme la visibilité des médias utilisés par Parcoursup) n'y change rien. Entre 2020 et 2023, de nombreux indicateurs humains sont à la baisse : de 82% à 73% pour l'accompagnement à l'orientation par le professeur principal, de 82% à 76% pour l'accompagnement à l'utilisation de Parcoursup, de 56% à 43%¹⁹ pour la formulation et la confirmation des vœux.



Graphique 2

Un sommet est atteint à propos de la hiérarchisation des vœux. Il consiste à demander aux élèves si « le fait de ne pas classer au mois de mars les vœux de poursuite d'études que l'on formule » leur a plu : 73% répondent positivement. Mais le fait de « pouvoir formuler des vœux de poursuite d'études librement sans avoir à les classer par ordre de préférence » recueille, lui, 31% d'intérêt. Il est inférieur à l'intérêt d'être fixé sur ses classements avant le bac (34%) et très inférieur à celui de connaître son

¹⁷ Pour 2024, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, l'information sur l'insertion professionnelles, la comparaison d'indicateurs des formations

¹⁸ Baromètre Parcoursup 2023, Enquête CSA, septembre 2023.

¹⁹ De 2021 à 2023 ; donnée non disponible pour 2020.

classement et les chances d'intégrer l'une des formations choisies en cas de placement en liste d'attente (45%).

Parcoursup en danger ?

Aujourd'hui, Parcoursup semble durablement installé dans le paysage de la formation secondaire et supérieure français. Mais nombre d'indicateurs sont à la baisse depuis que les enquêtes de satisfaction ont débuté avec la réforme du lycée en 2020. L'évaluation auto-satisfaite du MESR, en contradiction même avec les résultats des enquêtes qu'il commande, le positionnement opportuniste de personnalités politiques à la peine pour capter l'attention d'un électorat jeune et quelques inconvénients résiduels réels de Parcoursup pourraient avoir raison de lui aussi vite qu'ils ont eu raison d'APB.

Une proposition pragmatique

Minimiser significativement le stress des candidats en réduisant leur attente par accélération du processus Parcoursup devrait permettre d'enrayer cette chute et de préserver Parcoursup d'un sort funeste à court terme. En outre, avec un calendrier adapté, les résultats du baccalauréat seraient connus avant le lancement de Parcoursup. Les épreuves terminales et le baccalauréat lui-même conserveraient alors quelque lueur d'intérêt, et au passage, le stress continu engendré par l'importance actuelle du contrôle continu diminuerait. Pragmatique, notre proposition consiste donc à introduire dans Parcoursup une dose officielle, paramétrable par le législateur ou par l'élève lui-même, de hiérarchisation des vœux pour espérer que près des deux-tiers des candidats obtiennent une réponse dès le premier jour de la phase principale de Parcoursup. Nous ne saurions trop conseiller la prise en compte des rapports de l'OPECST et du CESP précités pour étayer cette proposition : ils contiennent en germe l'essentiel des analyses que nous effectuons.

La hiérarchisation des vœux à la carte ne nécessite que des adaptations informatiques marginales. Son intérêt est aisément explicable aux élèves et à leurs familles. Son coût financier est négligeable. Son gain humain est immense. Puissent les ministères concernés prêter quelque attention à cette proposition de hiérarchisation sur mesure pour que l'accession aux études supérieures ne relève plus, pour les élèves et leurs familles, d'un parcours du combattant.

À propos de la société informatique de France (SIF)

Créée en 2012 et reconnue d'utilité publique, la SIF est la société savante française en informatique. Elle rassemble une centaine de laboratoires de recherche, d'unités de formation et d'acteurs du monde socio-économique, auxquels s'ajoutent 500 adhérentes et adhérents. Elle vise en particulier à :

- animer sa communauté scientifique et technique ;
- contribuer à la culture informatique des citoyennes et citoyens ;
- accompagner l'enseignement de la discipline du primaire au supérieur ;
- participer aux débats de société en lien avec l'informatique.

Les actions de la SIF soutiennent le développement de la communauté informatique pour que sa diversité reflète enfin celle de la société, en termes de genre et de milieu social. Elles se font en étroite partenariat avec les principales structures représentatives de l'écosystème numérique (Cigref, CNRS, Inria, Numeum).

Contacts presse de la SIF

Président : Yves Bertrand, president@societe-informatique-de-france.fr

Coordinatrice communication : Sylvie Alayrangues, sylvie.alayrangues@societe-informatique-de-france.fr